

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 27 septembre 2012

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et M. GRANDGUILLAUME

Convocation envoyée le 20 septembre 2012

Publié le 28 septembre 2012

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 82

Nombre de présents participant au vote : 69

Nombre de membres en exercice : 82

Nombre de procurations : 9

SCRUTIN : POUR : 78

ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Alain MILLOT	M. Michel ROTGER
M. Pierre PRIBETICH	M. Benoît BORDAT	M. François NOWOTNY
M. Jean ESMONIN	M. Joël MEKHANTAR	Mme Christine MASSU
Mme Colette POPARD	M. Christophe BERTHIER	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. Rémi DETANG	M. Philippe DELVALEE	M. Claude PICARD
M. José ALMEIDA	Mme Anne DILLENSEGER	M. Gaston FOUCHERES
M. Jean-François DODET	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Pierre PETITJEAN
M. François DESEILLE	M. Georges MAGLICA	Mme Claude DARCIAUX
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Nelly METGE	M. Nicolas BOURNY
M. Patrick CHAPUIS	Mme Elizabeth REVEL	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. Michel JULIEN	Mme Christine MARTIN	M. Philippe GUYARD
Mme Marie-Françoise PETEL	Mme Nathalie KOENDERS	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
M. Gérard DUPIRE	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Gilles MATHEY
M. Jean-François GONDELLIER	M. Alain MARCHAND	M. Jean-Claude GIRARD
Mme Catherine HERVIEU	M. Mohammed IZIMER	Mme Françoise EHRE
M. François-André ALLAERT	Mme Hélène ROY	M. Patrick BAUDEMONT
M. Jean-Claude DOUHAIT	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	Mme Geneviève BILLAUT
M. Jean-Paul HESSE	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Murat BAYAM
Mme Badiaâ MASLOUHI	M. Jean-Yves PIAN	M. Michel BACHELARD
M. Patrick MOREAU	Mme Stéphanie MODDE	M. Philippe BELLEVILLE
M. Dominique GRIMPRET	M. Philippe CARBONNEL	M. Norbert CHEVIGNY
M. Didier MARTIN	M. Louis LAURENT	Mme Noëlle CABBILLARD.
M. Jean-Pierre SOUMIER	M. Roland PONSAA	
M. André GERVAIS		

Membres absents :

Mme Christine DURNERIN	M. Gilbert MENUT pouvoir à Mme Noëlle CABBILLARD
Mme Myriam BERNARD	M. Jean-Patrick MASSON pouvoir à Mme Stéphanie MODDE
M. Franck MELOTTE	M. Yves BERTELOOT pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
M. Gilles TRAHARD	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Alain MILLOT
	Mme Elisabeth BIOT pouvoir à Mme Joëlle LEMOUZY
	M. Alain LINGER pouvoir à M. Jean-Claude GIRARD
	M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Michel ROTGER
	M. Michel FORQUET pouvoir à Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
	M. Rémi DELATTE pouvoir à M. Jean-François DODET.

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Projet de création du "Parc d'Activités Beauregard" sur les communes d'Ouges et de Longvic sous forme d'une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) - Concertation préalable à la Création de ZAC

La Communauté de l'Agglomération Dijonnaise souhaite aménager de nouveaux sites d'accueil pour les activités et entreprises afin de mettre en oeuvre ses objectifs de développement économique durable.

Cette volonté a conduit le Grand Dijon à programmer la création d'un parc d'activités, d'une emprise d'environ 80 ha au Sud de l'agglomération sur les communes de Longvic et d'Ouges.

Les communes de Longvic et d'Ouges ont intégrées ce projet dans leur Plan Local d'Urbanisme. Aujourd'hui, alors que l'agglomération doit faire face à de nombreuses demandes d'implantation d'entreprises et que la commercialisation des terrains des zones d'activités en cours de réalisation sur l'agglomération est déjà très avancée, il est important d'engager la phase opérationnelle de ce projet.

Le Grand Dijon souhaite que l'aménagement de ce futur parc d'activités se réalise par le biais d'une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC), procédure la plus adaptée compte tenu de l'ampleur de l'opération.

Dans la mesure où par délibération en date du 10 octobre 2002, le Conseil de Communauté de l'Agglomération Dijonnaise a déclaré d'Intérêt Communautaire toute zone d'activités d'au moins 5 ha faisant l'objet d'une procédure d'aménagement d'ensemble, il appartiendra donc à la communauté de créer la ZAC et de définir dès à présent les modalités de concertation.

Conformément à l'article L.300-2 du code de l'urbanisme, une concertation associant notamment les habitants doit être organisée préalablement à la création de la ZAC.

Cette concertation pourrait revêtir les modalités suivantes :

- mise en place d'une exposition sur les communes de Longvic et Ouges, ainsi qu'au Grand Dijon, présentant les principaux enjeux et axes d'aménagements avec mise à disposition du public de l'étude d'impact et de l'avis de l'Autorité Environnementale émis par l'Etat ainsi qu'un cahier d'observation destiné à recueillir ses remarques et suggestions ;
- la parution d'un article dans la presse locale.

Les actions conduites dans le cadre de la concertation seraient annoncées par voie de presse.

Vu l'avis des commissions développement économique, et habitat, politique de la ville et urbanisme,

**LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :**

- **d'engager** la concertation préalable prévue à l'article L.300-2 du code de l'urbanisme sur les terrains classés en zones AUE sur les communes de Longvic et Nab sur la commune d'Ouges, selon les modalités suivantes :
- mise en place d'une exposition sur les communes de Longvic et Ouges, ainsi qu'au Grand Dijon, présentant les principaux enjeux et axes d'aménagements avec mise à disposition de l'étude d'impact et de l'avis de l'Autorité Environnementale ainsi qu'un cahier d'observations sur lequel le public pourra consigner ses remarques et suggestions ;
- parution d'un article dans la presse locale ;
- **de dire** que les actions conduites dans le cadre de la concertation seront annoncées par voie de presse;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer toute acte nécessaire au déroulement de ce dossier.



LOCALISATION



